

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2023

Le Lundi 06 mars 2023 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 01/03/2023

**Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Pédro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Marie-Danielle GELIBERT.

**Excusé :** Rémi BRET

**Pouvoir :** Martine CARAYON à Michelle BLESSON - Laurent IMBERT à Pédro SANCHEZ- Frédérique MARTY à Stéphane PHILIBERT - Ellen PETIT à Bruno SERVIAN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane PHILIBERT

### **Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2023**

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Désignation du secrétaire de séance rédigeant le PV**

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance pour la rédaction du PV

### **1- Avenant 2 Convention La poste – APC Prolongation pour 1 an**

Monsieur le premier adjoint rappelle au conseil municipal que la commune a signé le 12 mai 2014 une convention de 9 ans avec La Poste afin d'organiser les modalités de gestion de L'Agence Postale Communale (APC). Celle-ci arrive donc à échéance le 11 mai prochain.

Cette convention a été modifiée par l'avenant n° 1 du 29/03/2021 qui portait sur la modification des horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00).

La convention prévoyait une tacite reconduction pour la même durée sauf dénonciation au moins trois mois avant la date de renouvellement.

La poste nous a fait part le 1<sup>er</sup> février dernier de son souhait de limiter la durée de renouvellement à 1 an dans l'attente de la présentation d'une nouvelle convention établi en lien avec L'AMF afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'un avenant afin de prolonger pour un an la convention.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

-d'Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec La Poste

-de Prévoir les crédits nécessaires au budget.

## **2- Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à mi-temps**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis avril 2021, un agent administratif a été recruté en renfort à hauteur de 15h semaine au secrétariat de mairie CDD (d'1 an renouvelé 1 fois) afin d'aider à la gestion courante à l'accueil physique et téléphonique et à l'enregistrement des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

L'agent en place aspire à de nouvelles activités et ne souhaite pas continuer ses activités au sein de la commune.

Il convient alors de s'interroger sur le devenir de ce poste.

Le besoin de renfort est avéré à la vue de l'accroissement de la population et la multiplicités des démarches en lien avec l'intercommunalité et les structures partenaires.

Le maire propose ainsi de créer un poste pérenne à mi-temps.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de renfort administratif d'aide à la gestion courante et à l'accueil physique et téléphonique.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 17.5/35<sup>ème</sup> à compter du 01/05/2023, pour renfort administratif d'aide à la gestion courante et à l'accueil physique et téléphonique du secretariat de mairie.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit (indice majoré 340 à 380).

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

-d'adopter ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

-d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

-Dit que Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

### **3) Délibération rectificative de la délibération DE 050 2022 suite enquête publique et déclassement : Cession MANGOLD parcelle ZY 207. Le propriétaire est Monsieur DOULCET**

M. le Maire rappelle que la commune a approuvé le déclassement du domaine public la parcelle ZY 207 qui se situe impasse des tuiliers au domaine privé de la commune. Cette parcelle est une placette de 139 m2.

M. le maire indique que lors de la rédaction de la délibération DE\_050\_\_2022 du 05 décembre 2022 une erreur matérielle s'est glissée dans l'exposé de la délibération.

En effet il a été mentionné que M. MANGOLD était le propriétaire de la parcelle ZY 207 au lieu de M. DOULCET Philippe.

Les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

Le conseil prend note que le propriétaire de la parcelle ZY 207 est bien M. DOULCET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

**D'AUTORISER** la vente de la parcelle communale ZY 207 pour une surface de 139 m2 à M. DOULCET.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents nécessaires à cet échange

### **4- Antenne de téléphonie quartier Plan du Moulin Contrat en cours avec ATC France**

Monsieur le premier adjoint rappelle au conseil municipal qu'un contrat est en cours avec l'entreprise ATC France concernant l'implantation et l'exploitation de l'antenne de téléphonie du Quartier du plan du Moulin.

Le maire et les adjoints ont rencontré l'entreprise Valocime qui a fait une proposition de reprise du contrat en cours assorti d'une proposition financière. Monsieur Stéphane PHILIBERT, premier adjoint aux finances, a demandé une nouvelle proposition à la société ATC France.

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente au conseil les deux propositions transmises.

Le Conseil retient la proposition de l'entreprise ATC France avec un passage de la redevance de 2 400 € à 6 200 € annuel, la convention est signée pour 12 ans avec un indice d'évolution de 2 % par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

**D'AUTORISER** la renégociation du contrat en cours avec ATC France.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **5 – Point sur les affaires scolaires**

Monsieur le Maire fait part de la tenue du 2ème conseil d'école le jeudi 2 mars dernier (bilans financiers, points sur les projets, labellisation génération 2024, absentéisme, questions diverses).

Monsieur le Maire informe également qu'il a rencontré Madame Céline DESORMEAUX, l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Crest afin de faire le point sur les effectifs lors de la prochaine rentrée scolaire 2023-2024. Si les effectifs en primaire descendent en dessous des 100 élèves, il devra être envisagé la fermeture d'une classe. La fermeture pourrait intervenir à la rentrée 2024.

L'inspectrice a également rappelé à Monsieur le Maire qu'il doit assurer le contrôle des conditions matérielles de la pratique de l'école à la maison.

Concernant le Pedt, Monsieur Stéphane PHILIBERT indique que la convention avec l'Etat va être signée prochainement.

## **6 - Point projet restaurant scolaire**

Monsieur le maire présente au conseil le nouveau projet de restaurant scolaire établi par le cabinet AGC concept ainsi que le nouveau chiffrage.

En effet, monsieur le Maire rappelle que la commune projette la construction d'un restaurant scolaire a proximité du groupe scolaire des deux ruisseaux.

Suite à une première mise en concurrence le marché a été déclaré infructueux car le montant des offres dépassait l'enveloppe prévisionnelle du fait de l'explosion des couts de matériaux en lien avec le covid et le conflit en Ukraine.

Le projet a dû être réduit et modifié afin que les travaux projetés rentrent dans l'enveloppe budgétaire.

Ce nouveau cout prévisionnel est sans incidence financière sur la rémunération du maitre d'œuvre.

Monsieur le maire rappelle la mission globale de maitrise d'œuvre est arrêtée à la somme de 73 500 € HT, que les études connexes (études de sols, bureau de contrôle, Mission CSPA et diagnostic avant travaux) s'élèvent à 13 920 € HT.

Le montant estimé des travaux incluant les 2 options (reprise de toiture existante de l'ancienne poste et reprise des façades de l'ancienne poste) est de 720 800 € HT.

L'enveloppe globale de l'opération incluant l'achat de mobilier (20 780€) est donc fixée à 829 000 € HT.

	Montant HT		Montant euros HT
Projet de construction	720 800	Conseil Départemental	238 750
AGC Maitrise d'Œuvre	63 000	Région	30 000
Diagnostic	3 500	DETR	241 975
OPC	7 000	DESIL	0
Etude de sol	1 800	Total subvention	480 725
Diag amiante et plomb	1 600	Commune	348 275
Bureau de contrôle	6 600	Totaux	<b>829 000</b>
CSPA	3 920		
Mobilier	20 780		
Total Budget	<b>829 000</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

-d'APPROUVER L'APD et le nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant de 720 800 € HT (valeur mars 2023) hors maitrise d'œuvre, études connexes et mobilier.

-d'ARRETER le montant total du projet à la somme de 829 000 € HT

-d'AUTORISER la consultation des entreprises.

-d'AUTORISER le maire à modifier les demandes de financement en fonction de ce nouveau chiffrage des travaux.

-D'AUTORISER la dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.

## **7- Point travaux de voirie**

Monsieur le maire indique qu'il y a eu un rectificatif dans l'attente d'un nouvel ouvrage quartier Chansaud. En effet, le bourlet en enrobé créé pour accompagner l'eau vers la grille de l'avaloir ne donne pas satisfaction par rapport à la sécurité routière. L'ouvrage construit en biais de la route entraîne trop de secousses lors du franchissement. De même, pour l'éviter les véhicules se déportent sur l'entrée du lotissement des rives du Bost ce qui est très dangereux.

Il est donc décidé de le retirer.

Il sera étudié de procéder à la mise en place de grilles avaloir (prévoir un espace large des grilles afin d'éviter l'obstruction des feuilles)

Chemin des cabanes

Entretien bois coteau chemin des sables

Purge en bicouche Route des Virettes

## **8- Point conteneurs Semi Enterrés (CSE)-Projet Valence Romans Agglo**

Le projet avance toujours doucement.

Pour couvrir le besoin 8 lieux doivent être projetés.

5 sites sont validés : Rte de Malissard pont TVG, rte des Paluds, chemin de la Chirouze/Argot, rte de Barcelonne, route des Dourcines

Le point du pont de Chaillard n'est pas validé faute d'accord du SID (Syndicat d'Irrigation Drômoise), une nouvelle proposition est effectuée par l'agglo VRA

Les points suivants sont traités : derrière l'église 1 OM semi-enterré et 1 MM Multi Matériaux coût commune 5 200 €, attente sur place des sports ou déchetterie des dernières propositions

## **9- Info compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur Bruno SERVIAN indique qu'il a participé au dernier conseil communautaire. Lors de celui-ci En plus de la vie normale du conseil communautaire il a été présenté l'Etude sur l'attractivité de VRA réalisé par le cabinet New Deal (Redensifier les centres villes, aménités).

## **10 - Soutien humanitaire à la suite du séisme en Syrie et Turquie (Proposition AMF 26)**

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal de Montvendre exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), le Conseil Municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le Conseil Municipal de Montvendre accorde une subvention de 500 € à l'AMF 26.

En lien avec l'Association des Maires de France les sommes récoltées seront versées à l'ONG nationale ACTED.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et e L. 1115-1 ;

Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Syrie et en Turquie nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité

-AUTORISE Monsieur/Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'AMF 26 pour une action de solidarité aux sinistrés de Turquie et Syrie.

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6713

#### **11-Suivi de la mise en place du réseau fibre sur la commune :**

Stéphane PHILIBERT expose les derniers éléments échangés avec Axione prestataire de la mise en place de la fibre sur notre commune.

Des tranchées avec prise en charge par la commune sont envisagées rue Consulaire et route du bois de la cour afin de limiter l'impact visuel.

La poche des Pialoux et du bois de la guerre sera déployée par orange. Les études sont en cours.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

\* Le maire et les adjoints informent le conseil de leur rencontre de demain avec CAVRA sur les 4 points suivants :

- Station épuration : retour du projet au niveau de l'emplacement actuel. Le projet a 950 000 € situé Quartier Ossel vers l'antenne relais du pont TGV est abandonné car le Bost (à cet endroit) est sec l'été. Le projet de réactualisation du site actuel est estimé à 350 000€.
- L'eau (reprise des excédents)
- L'éclairage public (extinction nocturne)
- Les CSE (étude en cours)

\* Le conseil municipal félicite les 3 pompiers qui ont participé à la mise au monde d'une nouvelle montvendroise. Le jeune Mathéo FERRAND (âgé de 19 ans), Hervé PHILIBERT et Loic MATHIEU ont réalisé l'accouchement de la petite Céleste née à Montvendre le 18 février dernier.

Fin de séance à 22h00

